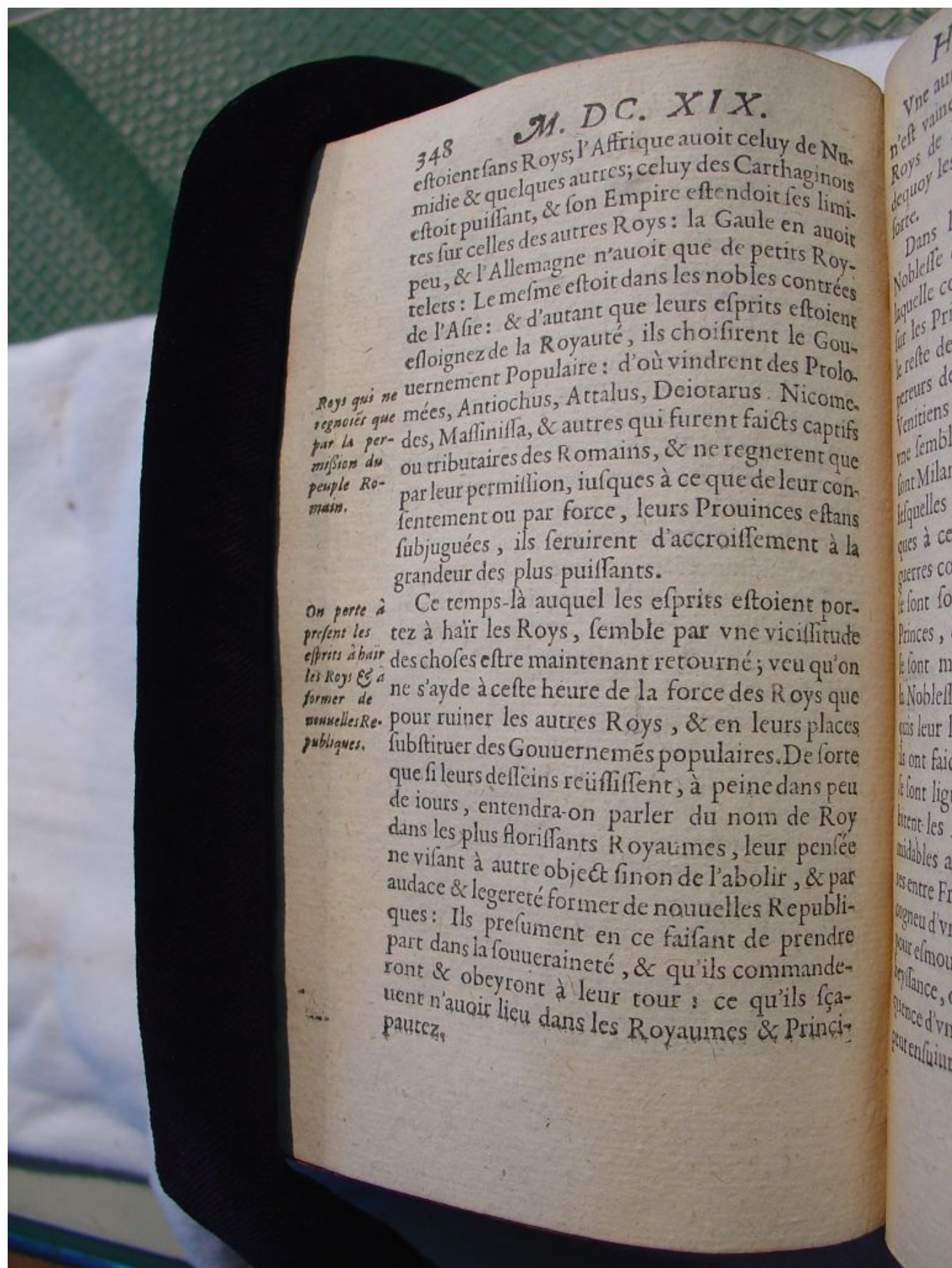


1619\_348.jpg



348 M. DC. XIX.

estoyent sans Roys; l'Afrique auoit celuy de Numidie & quelques autres; celuy des Carthaginois estoit puissant, & son Empire estendoit ses limites sur celles des autres Roys: la Gaule en auoit peu, & l'Allemagne n'auoit que de petits Royetelets: Le mesme estoit dans les nobles contrées de l'Asie: & d'autant que leurs esprits estoient esloignez de la Royauté, ils choisirent le Gouvernement Populaire: d'où vindrent des Proconsuls, Antiochus, Attalus, Deiotarus, Nicomedes, Massinissa, & autres qui furent faicts captifs ou tributaires des Romains, & ne regnerent que par leur permission, iusques à ce que de leur consentement ou par force, leurs Prouinces estans subjuguées, ils seruirent d'accroissement à la grandeur des plus puissants.

On porte à present les esprits à haïr les Roys & à former de nouvelles Re-publiques. Ce temps-là auquel les esprits estoient portez à haïr les Roys, semble par vne vicissitude des choses estre maintenant retourné; veu qu'on ne s'ayde à ceste heure de la force des Roys que pour ruiner les autres Roys, & en leurs places substituer des Gouvernemēs populaires. De sorte que si leurs desseins reüssissent, à peine dans peu de iours, entendra-on parler du nom de Roy dans les plus florissans Royaumes, leur pensée ne visant à autre object sinon de l'abolir, & par audace & legereté former de nouvelles Republiques: Ils presument en ce faisant de prendre part dans la souueraineté, & qu'ils commanderont & obeyront à leur tour: ce qu'ils scauent n'auoir lieu dans les Royaumes & Principautez.

1619\_349.jpg

*Histoire de nostre temps.*

349

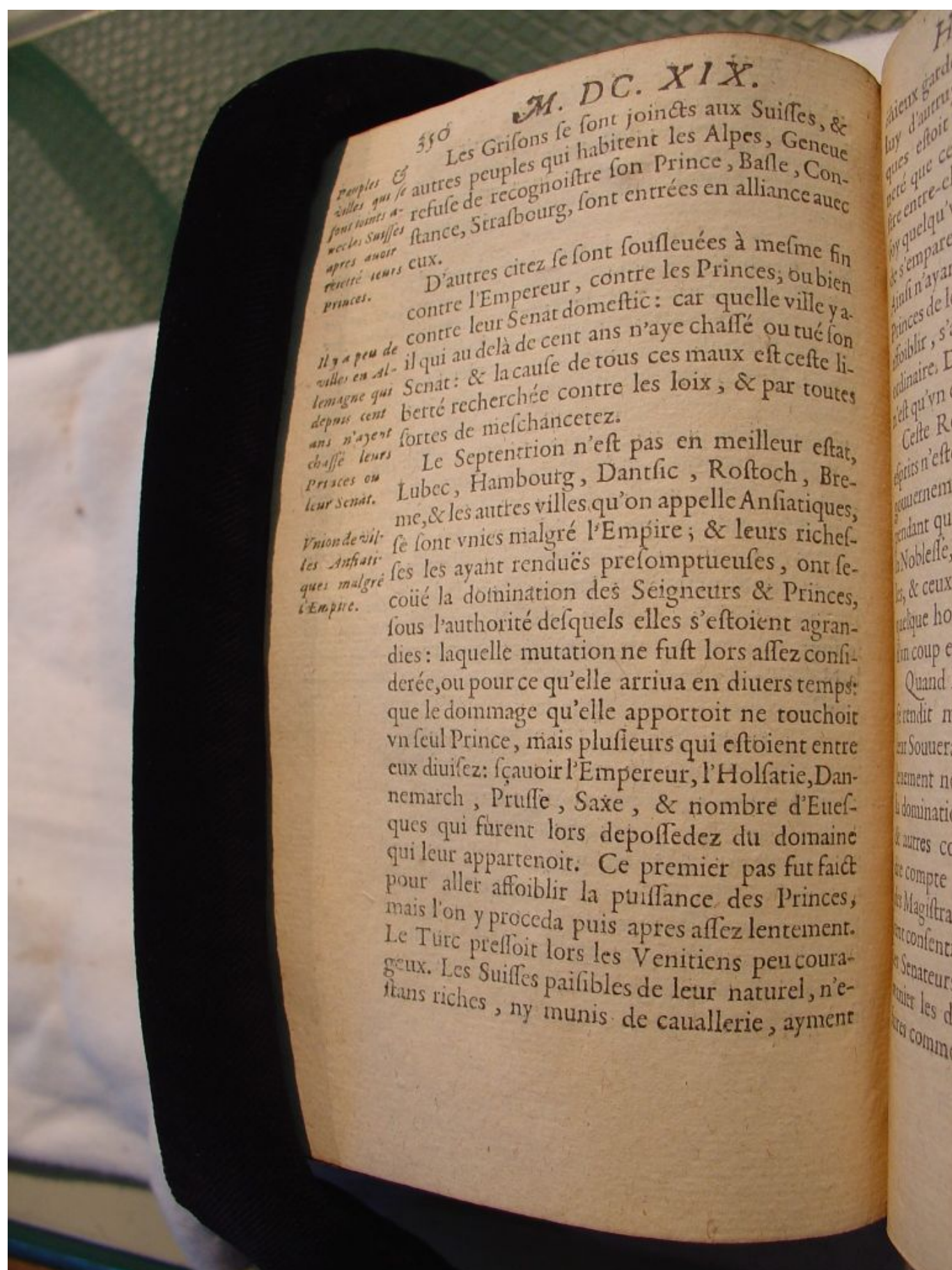
Vne autre esperance encore les nourrit, qui n'est vaine, de pouuoir en brief chasser les Roys de l'Europe, s'ils ne sont preuenus: dequoy les sages Politiques discourent en ceste sorte.

*Discours des Politiques.*

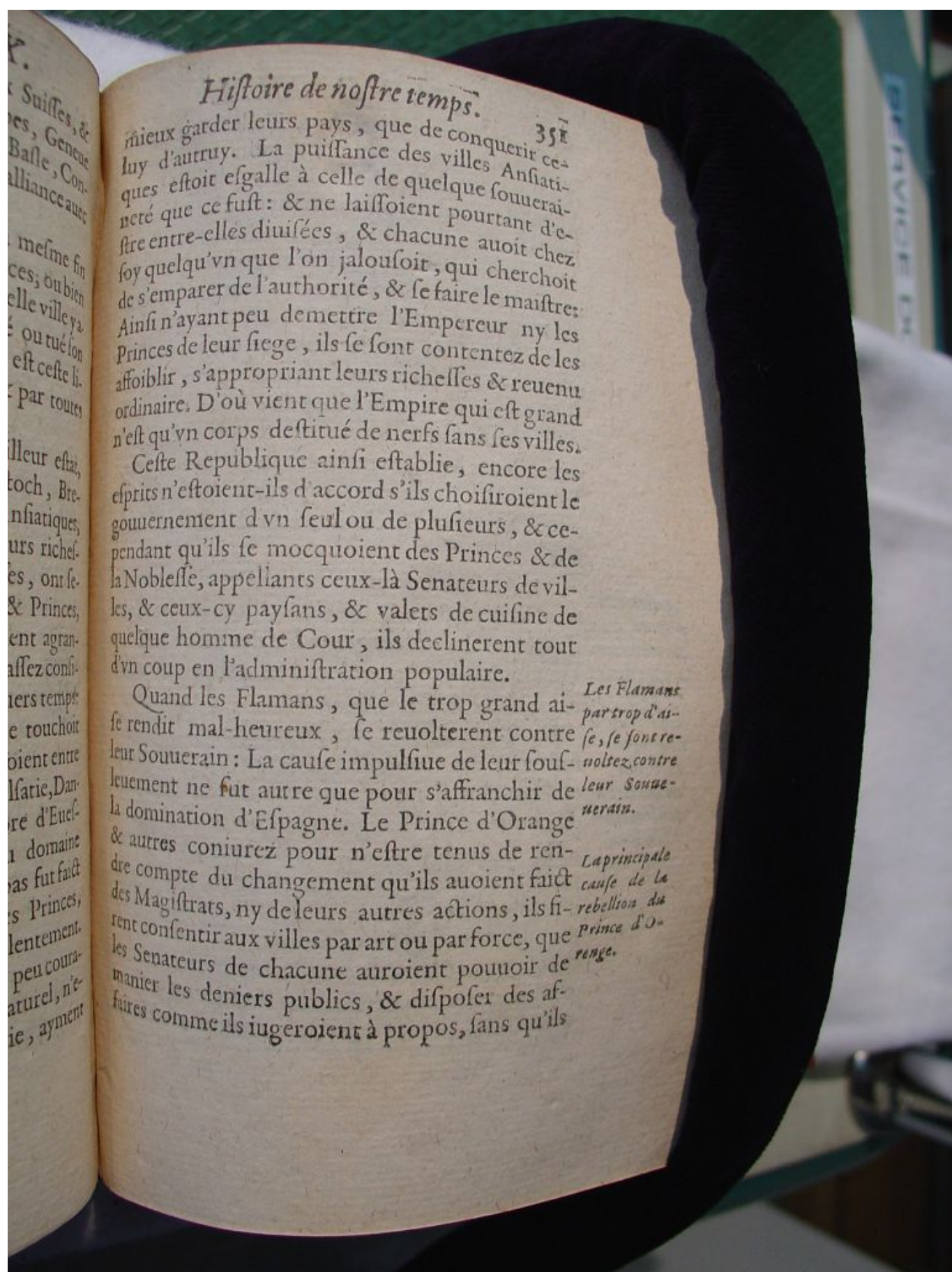
Dans le destroit de la mer Adriatique, la Noblesse de Venise y commande absolument: laquelle confederée avec le Turc, a conquis sur les Princes voisins ce qu'ils y possedoient: le reste de l'Italie qui auoit à mespris les Empereurs de Constantinople, à l'imitation des Venitiens, leue la teste, esperant d'obtenir vne semblable liberté: ses principales villes sont Milan, Gennes, Pise, Florence, Lucques, lesquelles se sont roidies contre les Roys, iusques à ce qu'elles ayent esté extenuées par guerres continuelles. Les Suisses pareillement se sont soustraicts de la Domination de leurs Princes, & non contents de s'estre reuoltez, se sont mis en deuoir de ruiner entierement la Noblesse de leur pays: & apres auoir acquis leur liberté, avec grande perte de sang, ils ont faict des loix sous lesquelles ils viuent, se sont liguez avec les autres peuples qui habitent les Alpes, & par ce moyen rendu formidables aux Roys, & faicts arbitres des guerres entre France & Allemagne: lequel exemple cogneu d'un chacun, a eu d'autant plus de force pour esmouuoir les autres Peuples à sortir de l'obeyssance, que personne n'a consideré la consequence d'un tel changement, ny le peril qui s'en peut ensuiure.

*La noblesse de Venise a conquis sur ses voisins ce qu'elle possède en l'Italie.**Les principales villes en Italie s'estoient roidies contre les Roys iusques à ce qu'elles ayent esté extenuées par guerre.**Les Suisses sont soustraits de la domination de leurs Princes.*

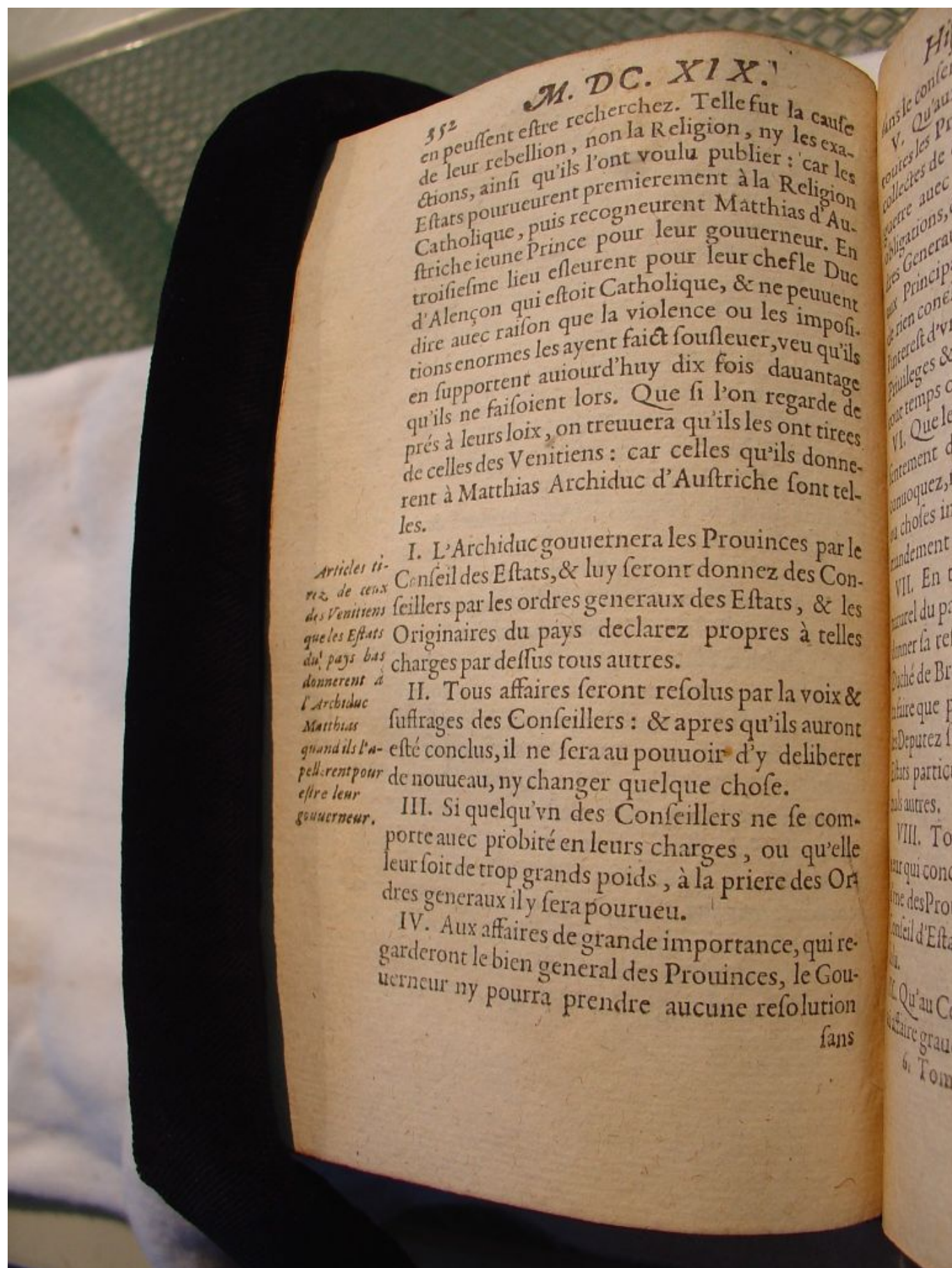
1619\_350.jpg



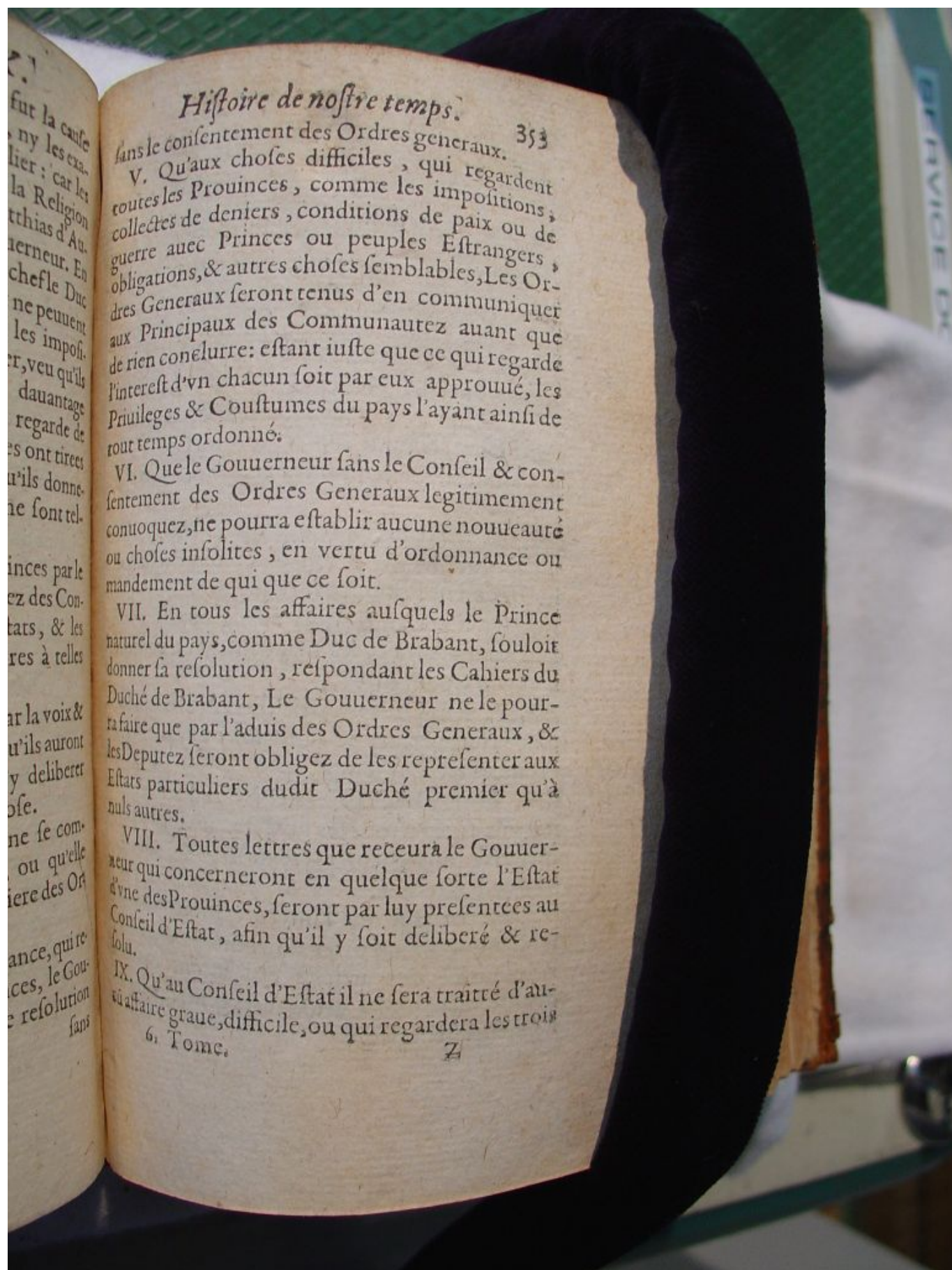
1619\_351.jpg



1619\_352.jpg



1619\_353.jpg



# *Histoire de nostre temps.*

353

ans le consentement des Ordres generaux.  
 V. Qu'aux choses difficiles, qui regardent toutes les Prouinces, comme les impositions, collectes de deniers, conditions de paix ou de guerre avec Princes ou peuples Estrangers, obligations, & autres choses semblables, Les Ordres Generaux seront tenus d'en communiquer aux Principaux des Communautéz auant que de rien conclurre: estant iuste que ce qui regarde l'interest d'un chacun soit par eux approuué, les Priuileges & Coustumes du pays l'ayant ainsi de tout temps ordonné.

VI. Que le Gouverneur sans le Conseil & consentement des Ordres Generaux legitiment conuoquez, ne pourra establir aucune nouveauté ou choses insolites, en vertu d'ordonnance ou mandement de qui que ce soit.

VII. En tous les affaires auxquels le Prince naturel du pays, comme Duc de Brabant, souloit donner sa resolution, respondant les Cahiers du Duché de Brabant, Le Gouverneur ne le pourra faire que par l'aduis des Ordres Generaux, & les Deputez seront obligez de les représenter aux Estats particuliers dudit Duché premier qu'à nuls autres.

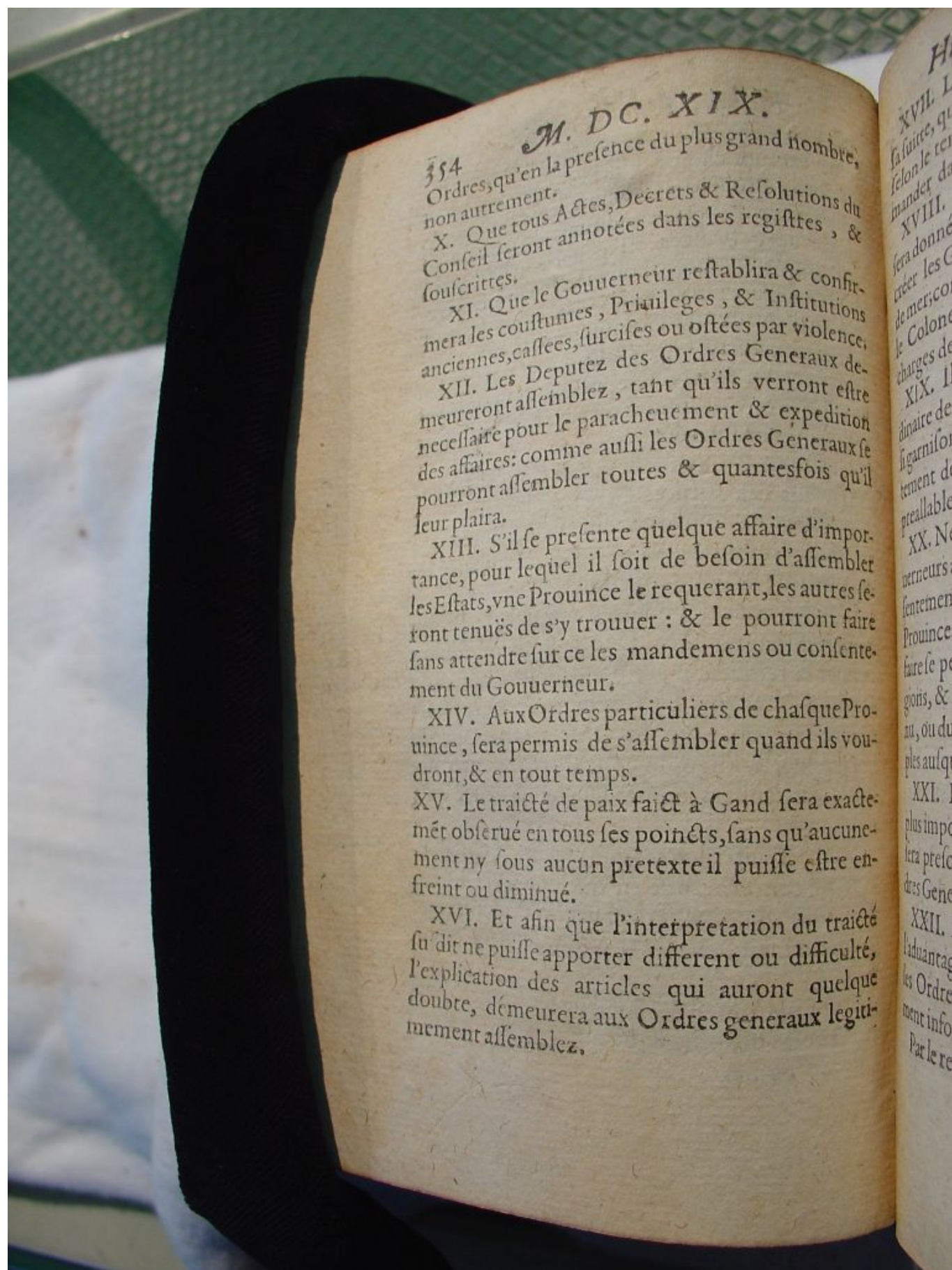
VIII. Toutes lettres que receura le Gouverneur qui concerneront en quelque sorte l'Estat d'une des Prouinces, seront par luy presentées au Conseil d'Estat, afin qu'il y soit deliberé & résolu.

IX. Qu'au Conseil d'Estat il ne sera traité d'aucune affaire graue, difficile, ou qui regardera les trois

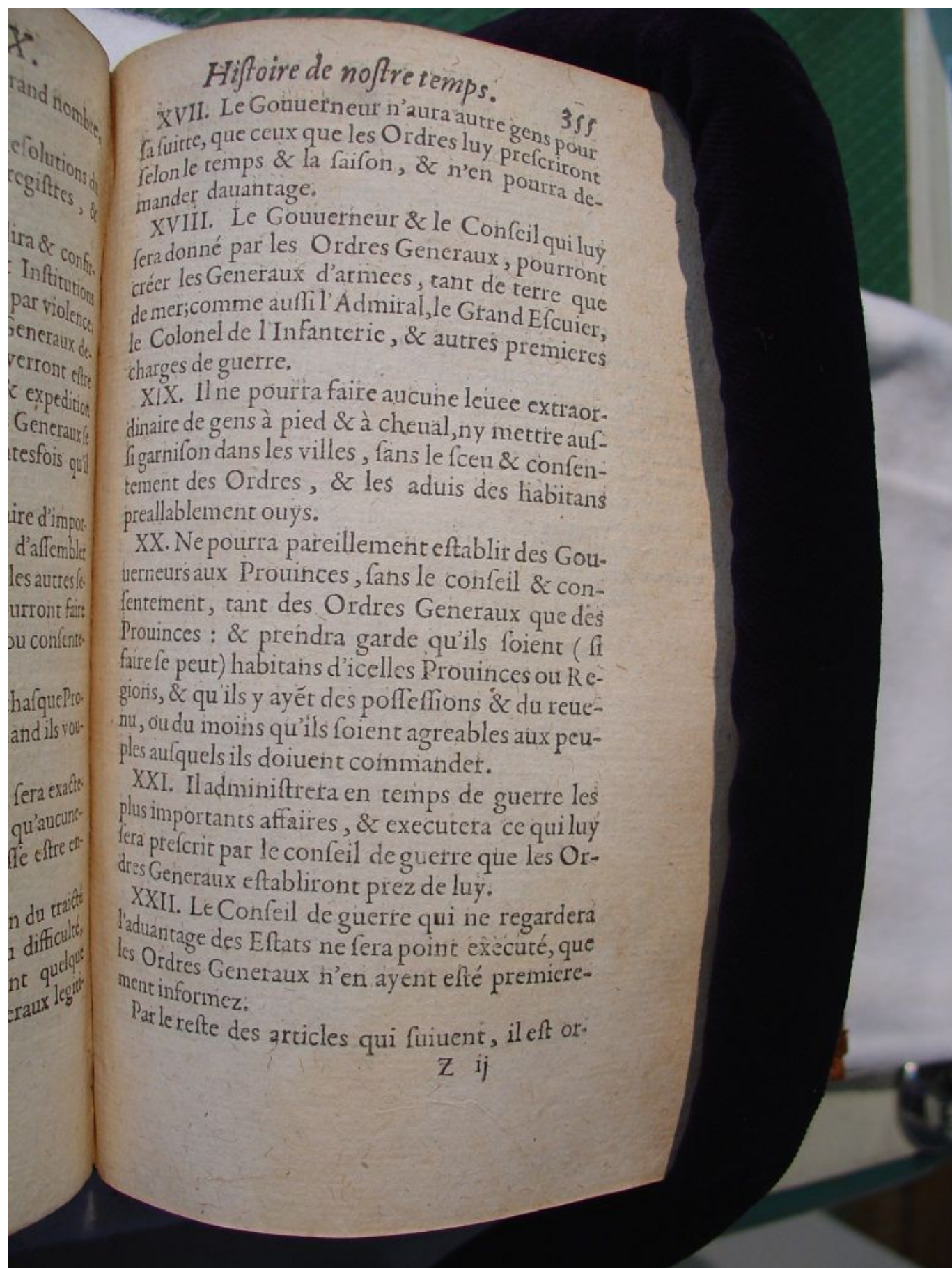
6. Tome.

Z

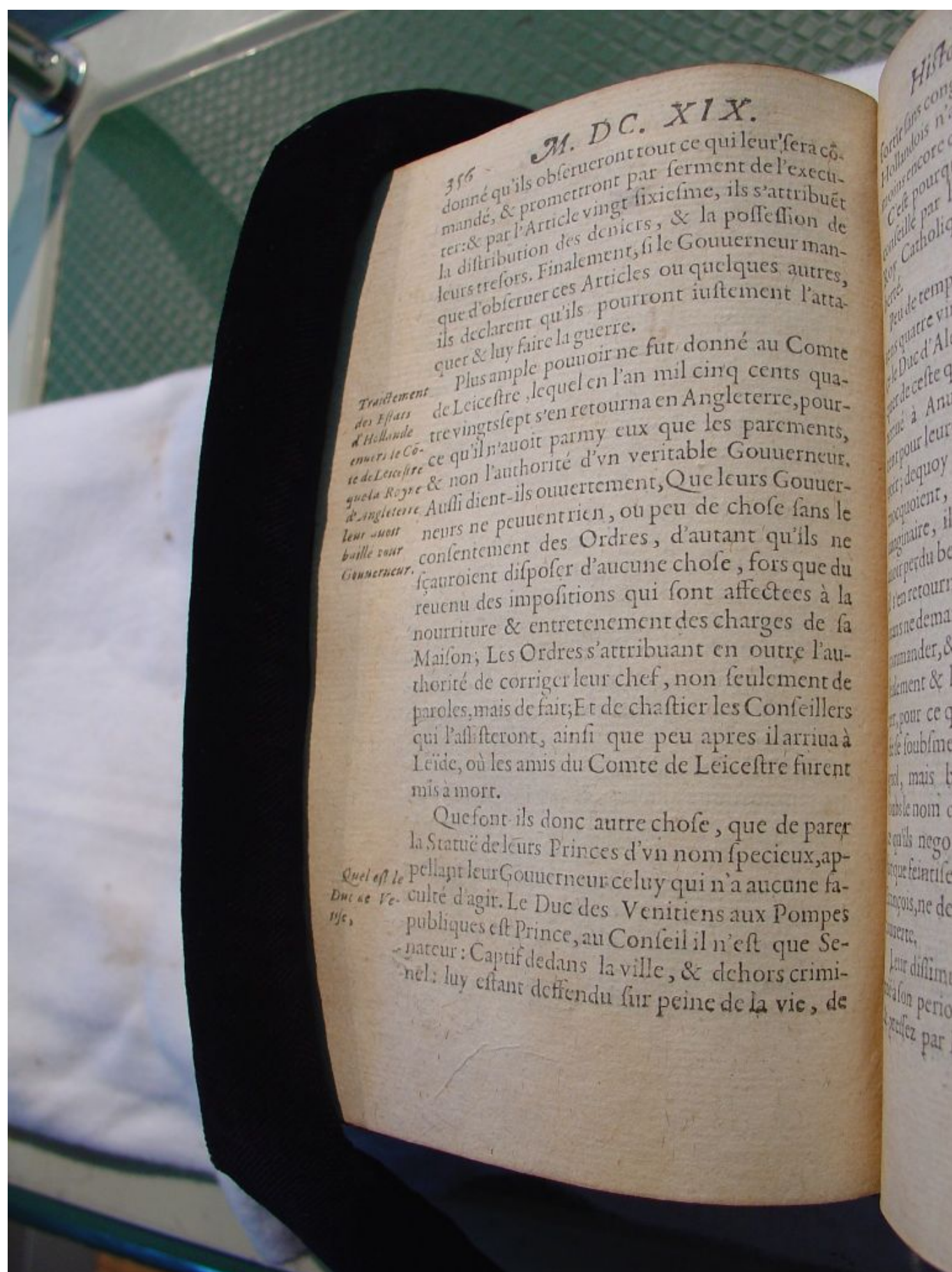
1619\_354.jpg



1619\_355.jpg



1619\_356.jpg



1619\_357.jpg

*Histoire de nostre temps.*

357

sortir sans congé. Le Prince ou Gouverneur des  
Hollandois n'a rien de plus en apparence, &  
moins encore dans les faifares publiques.

C'est pourquoy Matthias ieune Prince fut  
conseillé par l'Empereur son frere, & par le  
Roy Catholique de se retirer & mettre en li-  
berté.

*Tel est lo  
Prince ou  
Gouverneur  
de Hollande.*

Peu de temps apres, sçauoir en l'an mil cinq  
cens quatre vingts deux, ils appellerent de Fran-  
ce le Duc d'Alençon, frere du Roy, pour le ma-  
quer de ceste qualité de leur Prince: lequel estant  
arriué à Anuers avec magnificence l'ellu-  
rent pour leur Gouverneur, mais sans aucun pou-  
voir; dequoy se sentant offensé, & qu'ils se  
mocquoient, ne luy donnant qu'une qualité  
imaginaire, il s'en voulut ressentir: Et apres y  
auoir perdu beaucoup de Noblesse & de Soldats,

*Les Estats des  
des pays bas  
appellant le  
Duc d'Alen-  
çon fils de  
France pour  
leur comman-  
der, ne  
luy donne-  
es  
qu'une qua-  
lité imagi-  
naire.*

il s'en retourna en France; publiant que les Fla-  
mans ne demandoient pas vn Prince pour leur  
commander, & qu'ils n'en vouloient que l'vmbre  
seulement & la figure: Dont il ne se faut eston-  
ner, pour ce qu'ils n'auoient non plus d'enuie  
de se soubmettre à vn François qu'à vn Espa-  
gnol, mais bien de regir leurs mouuements  
tous le nom d'un Prince de France. Ainsi tout  
ce qu'ils negotierent avec le Duc d'Alençon ne  
fut que feintise, & la haine qu'ils portoient aux  
François, ne demeura longuement sans estre de-  
couuerte.

Leur dissimulation n'estoit encore alo's ve-  
nue à son periode: car estant hays, tourmentez,  
& pressiez par les François, ils recoururent en

Z iij

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**